

Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0
M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité
Avis public est donné de ce qui suit
Projet de règlement n° 535

OBJET : **Assemblée publique de consultation / Projet de règlement n° 535**

Lors d’une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de « **RÈGLEMENT N° 535 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI)** ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 24 août 2026 à 18h30 à la salle municipale située au 17, rue de l’Église à Notre-Dame-des-Neiges. L’objet de cette consultation est de recevoir les commentaires sur ce projet de règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI). Le projet de règlement contient notamment :

- Les dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives : Territoire assujetti, interprétation, renvois, terminologie et application ;
- Les critères d’admissibilité ;
- Les critères d’évaluation et qualitatifs ;
- Le processus d’analyse et décision du conseil municipal ;
- Les conditions, garanties et caducité ;
- Dispositions finales

Le maire, un autre membre du conseil ou l’inspecteur des bâtiments et en environnement expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer. Noter que ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire et que le projet peut être consulté au bureau de la municipalité et au sur le site Internet de ladite municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca. dans la section projet de règlements.

Tout le territoire de la municipalité est concerné par le règlement.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 11 août 2026

Signé :
Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf : Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 535

Je soussignée, Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d’office, que j’ai publié le 11 août 2026, l’avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l’entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca section projet de règlements

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné

Le 11 août 2026.
Signé :

Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière